

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 13 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 février 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO, Mme MEZIERE.

Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. BUI, Mme OEHLER, Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO- FERNANDES, M. QUENUM, M. FABRE, M. BOYER.

Conseillers Municipaux.

ARRIVES A 20h50 :

M. LAHSSINI
M. CLEMENT

ABSENTS EXCUSES :

Mme MARY	(pouvoir à M. NACCACHE)
Mme DUPUY	(pouvoir à M. HAQUIN)
M. CAZALET	(pouvoir à M. PORTELLI)
M. TCHENG	(pouvoir à M. FABRE)
M. LUCCHINI	(pouvoir à M. BOYER)

ABSENTE :

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. QUENUM qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 22 NOVEMBRE ET 13 DECEMBRE 2018

Résultat du vote : Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

Arrivée de M. LAHSSINI et M. CLEMENT à 20h50

III - AFFAIRES GENERALES

1) Signature de la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le CNFPT - Délégation de la Grande Couronne - et la commune d'Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le CNFPT – Délégation de la Grande Couronne et la collectivité.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

2) Plan de formation 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le plan de formation pour l'année 2019.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

3) Accueil d'apprentis au sein de la collectivité

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats d'apprentissage et les conventions de formation à intervenir.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

4) Création d'un poste de Directeur de Théâtre / Coordinateur culturel

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** que l'emploi de Directeur de Théâtre / Coordinateur Culturel peut être pourvu par un contractuel en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

- **DIT** que l'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 ans et rémunéré sur le grade d'Attaché territorial ;

- **PROCEDE** à la dite création de poste.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

5) **Modification du tableau des effectifs***Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DECIDE** que tous les postes de la collectivité peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- **PROCEDE** aux dites créations de postes.

NOMBRE	POSTES A CREER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Ferme pédagogique	Recrutement maraîcher
1	Adjoint Technique 50%	Théâtre	Recrutement projectionniste
NOMBRE DE POSTES CREES : 2			

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 30

Abstentions : 4 (M. FABRE, M. TCHENG, M. LUCCHINI, M. BOYER) du Groupe « Générations Ermont »

6) **Octroi de la protection fonctionnelle à un Adjoint au Maire***Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **DECIDE** d'accorder à Monsieur Benoît BLANCHARD, Adjoint au Maire, le bénéfice de la protection fonctionnelle ;
- **AUTORISE** la mise en œuvre du contrat d'assurance protection juridique et fonctionnelle souscrit auprès de la compagnie SMACL Assurances ;
- **AUTORISE** le Maire à mandater un avocat pour représenter la Commune et Monsieur Benoît BLANCHARD dans ce dossier.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

M. BLANCHARD ne prend pas part au vote.

7) **Signature de la convention d'objectifs et de financement « Fonds publics et territoires – axe n°1 handicap » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (subvention de fonctionnement)***Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement relative à une subvention de fonctionnement sur fonds nationaux dans le cadre du dispositif d'accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique avec la Caisse d'Allocations Familiales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

8) **Approbation pour signature d'un commodat entre la Communauté d'agglomération Val Parisis et la Commune concernant le terrain sis rue Raoul Dautry***Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **APPROUVE** les termes et conditions du commodat entre la Communauté d'agglomération Val Parisis et la Commune concernant le terrain sis rue Raoul Dautry ;
- **AUTORISE** le Maire à le signer ainsi que tous documents et avenants afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IV - **EDUCATION**1) **Aides financières aux projets de séjours scolaires proposés par deux écoles d'Ermont et le lycée professionnel Gustave Eiffel pour l'année scolaire 2018/2019***Le CONSEIL MUNICIPAL :*

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 238 € à l'école élémentaire Victor Hugo 1, pour la réalisation d'un projet de découverte du patrimoine français, pour 48 élèves de classes de CE2 et de CM2, et dont les objectifs sont de faciliter les apprentissages en histoire mais aussi d'éveiller la curiosité des élèves et les motiver dans leurs recherches ;

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 410 € à l'école élémentaire Victor Hugo 1, pour l'organisation d'une classe de découverte au domaine équestre de Chevillon dont l'objectif est de permettre à 47 élèves de CE1 de s'initier à l'équitation tout en élargissant le champ des relations avec autrui et en respectant les autres et les règles de la vie collective ;
- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 870 € à l'école maternelle Louis Pasteur pour l'organisation d'une classe découverte de 5 jours à la Ferme d'Ecancourt, prévue en avril 2019 pour 29 élèves ;
- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 600 € au Lycée Professionnel Gustave Eiffel pour la visite du Parlement européen de Strasbourg, permettant à 40 élèves un parcours au cœur des institutions européennes.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) **Signature de la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial et de la convention « charte qualité Plan Mercredi », entre la Commune d'Ermont, l'Etat, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise**
Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la « charte qualité du Plan Mercredi ».

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) **Modification de la sectorisation de la carte scolaire**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les modifications apportées à la sectorisation scolaire telles que figurant ci-dessous :

	RUES	NUMEROS	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Modifications de secteur (Louis Pasteur)	CLOS-DUMONT (allée du)	Toute la rue	A. DAUDET	A. DAUDET
	LA COMMANDERIE (rue de)	Toute la rue	A. DAUDET	A. DAUDET
	GENERAL DECAEN (rue du)	Du numéro 38 au 44 côté pairs et 15 et 15 bis côté impairs	A. DAUDET	A. DAUDET
	LA VALLEE (rue de)	Toute la rue	A. DAUDET	A. DAUDET
	LA SEIGNEURIE (rue de)	Toute la rue	A. DAUDET	A. DAUDET
	MARRONNIERS (allée des)	Du 1 au 9 impairs et du 23 au 6 pairs	A. DAUDET	A. DAUDET

- **DECIDE** que ces changements s'appliqueront aux nouvelles inscriptions scolaires pour la rentrée scolaire 2019/2020 et les suivantes ;
- **DONNE** délégation au Maire dans le cadre des dérogations exceptionnelles.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V – EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

Equipement :

- 1) **Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) :**
Approbation et signature de la convention de délégation de gestion de voiries communautaires sur le territoire d'Ermont
Le CONSEIL MUNICIPAL :
- **APPROUVE** la convention de délégation de gestion de voiries communautaires sur le territoire d'Ermont ;

- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) **Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) :**
Projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) arrêté le 10/12/18 - Avis des Maires de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le bilan de la concertation, le rapport de présentation et le projet de zonage présentés;
- **APPROUVE ET ARRETE** le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) arrêté le 10 décembre 2018 par la Communauté d'Agglomération Val Parisis ;
- **PRECISE** que la délibération correspondante fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège la mairie d'Ermont.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) **Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) :**
représentation/substitution de la commune de la Communauté d'Agglomération « Communauté Paris-Saclay » au titre de la compétence « électricité »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la représentation-substitution, au sein du Comité du SIGEIF, de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » s'agissant des communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité ;
- **PREND ACTE** de la modification de la liste des membres du SIGEIF mentionnée à ses statuts et résultant de l'adhésion de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay ».

- 4) **Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) :**
Approbation et signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » et ses annexes ;
- **DECIDE DE SOUSCRIRE** au bouquet 1 « performance énergétique » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout autre document relatif à l'adhésion.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Urbanisme :

- 5) **Acquisition des parcelles AD 311B – 322B – 867B - 627 auprès de l'Office Public Val Parisis Habitat**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AD 867B, rue Saint-Flaive Prolongée, AD 332B, rue du Docteur Chabry, AD 322B et AD 627 rue Louis Savoie, à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les actes afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

M. HAQUIN ne prend pas part au vote.

- 6) **Création d'un accueil pour l'espace maraicher pédagogique 4 Rue Paul Langevin - extension de l'ALSH Paul Langevin :**
- autorisation d'effectuer les travaux,
 - autorisation de signer le permis de construire, les autorisations de travaux et toute autre autorisation d'urbanisme afférente

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux de réhabilitation et d'extension du Centre de Loisirs Paul Langevin sis 4 rue Paul Langevin ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de permis de construire, ainsi que toute autre autorisation d'urbanisme afférente.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

7.1) Aménagement et construction d'une ferme pédagogique 47 route de Franconville :

- autorisation d'effectuer les travaux
- autorisation de signer la demande de permis de construire, les autorisations de travaux et toute autre autorisation d'urbanisme afférente

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux d'aménagement et construction d'une ferme pédagogique sise 47 route de Franconville sur le site du Foirail ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de permis de construire, les autorisations de travaux et tout autre document d'urbanisme afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

7.2) Aménagement et construction d'une ferme pédagogique et du nouveau conservatoire de Théâtre, Musique et Danse au Foirail - Prolongement de la route de Franconville et création d'un parking :

- autorisation d'effectuer les travaux
- autorisation de signer la demande de permis d'aménager et toute autre autorisation d'urbanisme afférente

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux de prolongement de la route de Franconville et de création d'un parking sur le Foirail ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de permis d'aménager et toute autre autorisation d'urbanisme afférente.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI – FINANCES

1) Contrat d'Aménagement Régional : demande de financement auprès de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le programme des opérations présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites, pour le montant global de 1 390 233.66 € ;
- **S'ENGAGE :**
 - sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
 - sur le plan de financement,
 - sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur,
 - sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
 - sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional et du Conseil départemental du Val d'Oise de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional et du Conseil départemental,
 - à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
 - à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et du Conseil départemental du Val d'Oise et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation votée par la Région correspondant à cette opération,
 - à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
 - à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,
- **SOLLICITE** auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des Contrats d'aménagement régional et du Guide des aides départementales à l'investissement ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) **Travaux de construction et de restructuration de l'Accueil de Loisirs Victor Hugo : demande de subvention d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention d'aide à l'investissement auprès de la CAF du Val d'Oise dont le coût prévisionnel est de 1 053 012 € ;
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne crée aucun droit au profit de la commune pour l'attribution des aides financières ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h01.



Pour extrait conforme,

Le Maire
Hugues PORTELLI

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 13 février 2019 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 20 février 2019